

# Garantir la pérennité de votre carrelage : les points de contrôle indispensables

---

## Préparation et conformité du support

- Vérifier que le taux d'humidité de la dalle béton est inférieur à 4,5 % pour éviter tout décollement.
- Contrôler la planéité selon le DTU 52.2 : la flèche ne doit pas dépasser 7 mm sous une règle de 2 mètres.
- Appliquer impérativement un primaire d'accrochage sur les anciens carrelages ou surfaces lisses non poreuses.

## Sélection des matériaux et mortiers

- Choisir la classe de glissance adaptée : R9 pour les pièces sèches, R10 ou R11 pour les pièces humides ou accès extérieurs.
- Utiliser une colle mortier classée C2S1 ou C2S2 pour toute pose sur plancher chauffant.
- Prévoir une consommation de 3 à 5 kg de colle par m<sup>2</sup> en utilisant un peigne adapté (U9 ou U10 pour les grands formats).

## Règles de pose et finitions

- Réaliser un double encollage obligatoire pour les carreaux dont la surface dépasse 3600 cm<sup>2</sup> (ex: 60x60 cm).
- Laisser un jeu périphérique de 5 mm entre le carrelage et les cloisons pour absorber les dilatations structurelles.
- Respecter les largeurs de joints réglementaires : 2 mm pour les carreaux rectifiés et 3 à 5 mm pour les non rectifiés.
- Attendre un délai de 24 à 48 heures après la pose avant de procéder au jointoiement pour assurer une stabilité parfaite.